

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres excusés ou absents	01
Nombre de procurations	01
Nombre de votants	15

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 9 MARS 2026

A 19 H 00

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, en séance ordinaire, à dix-neuf heures, en salle de la mairie, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire.

Étaient présents :

Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Carole BUFFET, Christine DOLE, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Céline MICHON et Catherine JANTON

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Richard DEVOY et Dorian BEGHELLI

Excusé (e) s : Mme Séverine BRESSAND (pouvoir à M. Richard DEVOY).

Date de convocation du conseil municipal : lundi 3 mars 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Delphine MAURAND

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du lundi 19 janvier 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- **URBANISME :**
 - Point sur les dossiers enregistrés depuis la dernière séance,
 - Droit de préemption urbain,
 - Vente de parcelle boisée, droit de préférence au prix,
 - Acquisition parcelle section W n° 658,
- **AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL LOISIRS**
- **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**
 - Approbation et vote du compte financier unique de l'année 2025 (document regroupant et remplaçant l'ancien compte administratif et compte de gestion)
- **BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026 :**
 - Vote des subventions
 - Vote du budget
- **GRAND BOURG AGGLOMERATION : modification statutaire**
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION (SIEA)**
 - Travaux : BT ANTENNE NORD POSTE PLANCHE
- **QUESTIONS DIVERSES :**
 - Comptes-rendus de diverses réunions
 - Appartements 10 impasse des Écoliers
 - Divers

URBANISME

1. Demandes enregistrées depuis la précédente séance

Certificats d'urbanisme :

N° 04/2026 – Demande de Madame MAZET Ericka pour la propriété cadastrée section E n° 1015 ET 1162 (3513 m²) – Le Roset – Création d'un abri pour chevaux - Zone A – (propriété de Mme Simone BLATRIX).

N°05/2026 – Demande de Notaires Conseils Bourg en Bresse pour la propriété cadastrée section E n° 298 (655m²) – Les Chênes Clairs– Zones A et Ne – (propriété de Mr Alain GROMIER).

N°06/2026 – Demande de Notaires Conseils Bourg en Bresse pour la propriété cadastrée section W n° 447-448-450 (1454m²) – Vignes du Cruix – Zone Np – (propriété de Mr Alain GROMIER).

N°07/2026 - Demande de Notaires Conseils Bourg en Bresse pour la propriété cadastrée section Z n° 85 (5234m²) – Le Clodet – Zone A et Ne – (propriété de Mr Alain GROMIER).

N°08/2026 – Demande de Notaires Conseils Bourg en Bresse pour la propriété cadastrée section A n° 1579-1600-1625-1628 (1063m²), 364, Rue St Vincent – Zone Ua – (propriété de Mr Jean-Paul FLOCHON).

N°09/2026 – Demande de Etude de Maître BAILLY JACQUEMENT pour la propriété cadastrée section A n° 763-766 (199m²), 16 Chemin du Four – Zone Ua - (propriété de Mr PAULETTO Stéphane).

N°10/2026 – Demande de URBA RHONE pour la propriété cadastrée section B n° 2253 (179m²), Route du Cruix,– Zone Ua - (propriété de Mr DURAND Teddy).

N°11/2026 – Demande de Maître GOYATTON Nelly pour la propriété cadastrée section E n° 1191 (5017m²), Route Neuve x - Zone Ub (propriété des Consorts MORANDAT).

N°12/2026 – Demande de SELARL A. DUBOIS et E. BAILLY-JACQUEMET pour la propriété cadastrée section W n° 54 (11854 m²), Lieudit Sur Culet – Zone As – (propriété de M. et Mme Alain CLERC).

N°13/2026 – Demande de SELARL A. DUBOIS et E. BAILLY-JACQUEMET pour la propriété cadastrée section W n° 82 (7114 m²), Lieudit Montcevely – Zone As - (propriété de M. et Mme Alain CLERC).

N°14/2026 – Demande de Notaires Conseils Bourg-en-Bresse pour la propriété cadastrée section C n° 1140 (2160 m²), 378, chemin du Moulin – Zone Ub - (propriété de M. SIMONET David).

Déclarations préalables :

N° 01/2026 – Demande de Monsieur DIMIER André pour la propriété composée des parcelles E n° 1015-1162 et 1159 (10 571m²) – Route du Chêne Clair – Création d'un lot à bâtir.

N°02/2026 – Demande de Monsieur LEON Quentin pour la propriété cadastrée Section W n° 507 (995 m²) – 10, Chemin du Margueron, appartenant à Monsieur LEON Quentin – Rénovation d'une habitation existante.

N°03/2026 – Demande de Madame SIBOLDI Michèle pour la propriété cadastrée Section X n° 530 (1507 m²) – 167, Chemin des Vignes – Remplacement d'une clôture dégradée.

N°04/2026 – Demande de Monsieur BLATRIX Karl pour la propriété cadastrée Section E n° 1191-1189 (5271 m²) – Route Neuve – Division en 2 lots en vue de construire.

N°05/2026 – Demande de INNOVATION POUR SOLUTION ENERGETIQUE (ISE) pour la propriété de M. FERREIRA MARTINS Altino cadastrée Section C n° 1196 (900 m²) – 371, chemin du Moulin – Installation de 7 panneaux photovoltaïques noirs en surimposition à la toiture pour une superficie de 16.52 m².

N°06/2026 – Demande de SAS KABLANSKI pour la propriété de Mme CONTION Nathalie cadastrée Section V n° 733 (3235 m²) 767, route des Creuses – Construction d'une annexe de stockage de 17.35 m².

Permis de construire :

N° 01/2026 – Demande de Monsieur MELEIRO Claude pour la propriété cadastrée Section B n° 539 (138 m²) – Rue de la Chansonne – Réhabilitation d’une grange (1^{er} permis obtenu en 2020 mais caduque).

2. Droits de préemption urbain

N° 01/2026 – Propriété cadastrée section E n° 1189 et 1191 (partie B2) située Route Neuve – Propriétaire actuel : Consorts MORANDAT – Acquéreur : Mme BLATRIX Victoria – Zone Ub du PLU
Demande formulée par Me Nelly GOYATTON.

N° 02/2026 – Propriété cadastrée section E n° 1189 et 1191 (partie B1) située Route Neuve – Propriétaire actuel : Consorts MORANDAT – Acquéreur : Mr BLATRIX Karl – Zone Ub du PLU
Demande formulée par Me Nelly GOYATTON.

N° 03/2026 – Propriété cadastrée section A n° 1579-1600 ET 1625 (1063 m²) située 364, Rue Saint Vincent – Propriétaire actuel : Mr FLOCHON Jean – Acquéreur : Mme REY Aurélie – Zone Ua du PLU
Demande formulée par NOTAIRES CONSEILS BOURG.

N° 04/2026 - Propriété cadastrée section B 188-197-198 -2035 – Section C 467-1101 – Section W 309-657-658 (41790m²) située 2747, Route de Pont d’Ain – Propriétaires actuels : Mr et Mme MARTI Alexandre – Acquéreurs : Mr LAPOUTE Jérémy et Mme SORGUES Chloé – Zones Ub, Np, Ne et Nd du PLU
Demande formulée par NOTAIRES CONSEILS BOURG.

N°05/2026 – Propriété cadastrée Section E n°1191 (lot C) située Route Neuve – Propriétaire actuel : Consorts MORANDAT – Acquéreur : Mr THEVENET Léo – Zone Ub du PLU.
Demande formulée par Me Nelly GOYATTON.

N°06/2026 – Propriété cadastrée Section A n° 763 ET 766 (226 m²) située 16, chemin du Four – Propriétaire actuel : Mr PAULETTO Stéphane – Acquéreur : Mr JUANCHICH Thibault – Zone Ub du PLU.
Demande formulée par SELARL A. DUBOIS et E. BAILLY-JACQUEMET.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de ces ventes.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

3. Droits de préférence

- Vente de la parcelle boisée section B n° 411 située au lieudit « la Manche » d’une superficie de 25 a 03 ca – Propriétaire Mme Hélène GALLET.
- Vente des parcelles boisées section D n° 392 située au lieudit « Les couves » et n° 438 et 441 situées au lieudit « Côte Musy » d’une superficie totale de 49 a 33 ca – Propriétaire Mme Denise BOUVARD.

Conformément aux dispositions des articles L 331-24 et suivants du Code Forestiers, la commune dispose de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et aux conditions mentionnés.

Ce point est ajourné afin de situer les parcelles sur la commune.

4. Acquisition parcelle section W n° 658

La SAFER travaille actuellement sur la vente de la propriété de Monsieur et Madame MARTI Alexandre, située sur la commune de Druillat.

Parmi les parcelles concernées figure la parcelle cadastrée section W n° 658, d'une superficie de 1 a 17 ca. Celle-ci constitue un délaissé de voirie assurant l'accès à deux habitations cadastrées section W n° 655 et W n° 656 (cf. plan en pièce jointe). Il apparaît opportun que la commune de Druillat se porte acquéreur de cette parcelle à l'euro symbolique afin de régulariser cette situation.

Monsieur Lapoute et Madame Sorgues, acquéreurs de la propriété MARTI, ont donné leur accord pour céder cette parcelle à la commune, laquelle prendra uniquement en charge les frais notariés de vente, estimés à environ 300 €.

La SAFER sollicite la commune de Druillat afin de savoir si elle accepte cette proposition.

Après étude du dossier, le conseil municipal donne un accord de principe à la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée section W n° 658 et souhaite également acquérir la parcelle cadastrée section W n° 309, d'une superficie de 91 ca, aux mêmes conditions.

Une demande sera adressée à la SAFER en ce sens. À réception de la réponse, une délibération sera prise.

AMENAGEMENT DE LOGEMENTS ROUTE DES CREUSES ET DE LA SALLE DE DRUILLAT ACCUEIL ET LOISIRS

La réception finale de la levée des réserves, initialement prévue le mardi 3 mars 2026, est reportée. Aucune nouvelle date n'a été fixée à ce jour ; elle dépendra de l'avancement des travaux de finition du plaquiste (parties communes : finalisation du crépi et des plafonds).

Le Consuel est en attente pour la validation des panneaux photovoltaïques.

Les deux appartements sont occupés depuis le 1er mars 2026, et Druillat Accueil de Loisirs a réintégré sa salle.

COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025

Robert GALLET, 1^{er} adjoint, présente les résultats de l'année 2025.

Fonctionnement :

Dépenses	- 636 023.86 €
Recettes	799 629.18 €
Excédent antérieur	0.00 €
Excédent 2025	163 605.35 €

Investissement :

Dépenses	- 935 558.90 €
Recettes + Affectation résultat	582 099.88 €
Excédent antérieur	254 836.00 €
Déficit 2025	- 98 623.02 €

Crédits reportés :

Dépenses	- 254 669.00 €
Récettes	347 581.00 €
Total	92 912.00 €

Besoin de financement :

- 98 623.02 € + 92 912.00 € = - 5 711.02 €

Détails des crédits reportés :**Dépenses :**

2111 – Terrains	- 4 200.00 €
2131 Bâtiments :	- 43 000.00 €
- Eglise : grille anti-pigeons + toiture : 3 000.00 €	
- Bibliothèque – toiture : 14 000.00 €	
- Bibliothèque - volets roulants : 2 000.00 €	
- Remise des Dîmes : 24 000.00 €	
2151 - Voirie : Bram	- 23 929.00 €
231 - opé 19 - Salle polyvalente	- 90 000.00 €
231 - opé 12 - Rénovation logements	- 93 540.00 €
Total dépenses	- 254 669.00 €

Recettes :**Subventions extension salle polyvalente**

Région 1322 - opé 19	65 000.00 €
Département 1323 - opé 19	51 742.00 €
Fond concours GBA – 13251	98 000.00 €
DETR – 13461	78 450.00 €

Subventions appartements

Département 1323 - opé 12	15 216.00 €
Fonds Verts - 1348 à transférer au cpte 1321	39 173.00 €
Total recettes	347 581.00 €

Le budget dégage donc un excédent en section de fonctionnement de	163 605.32 €
En section d'investissement un déficit de	- 98 623.02 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025	64 982.30 €

Une note de synthèse brève et synthétique associée au CFU a été jointe au dossier préparatoire et sera publiée sur le site internet de la commune et consultable en mairie.

Le Maire sort de la salle et le maire adjoint demande au conseil l'approbation du Compte Financier Unique 2025.

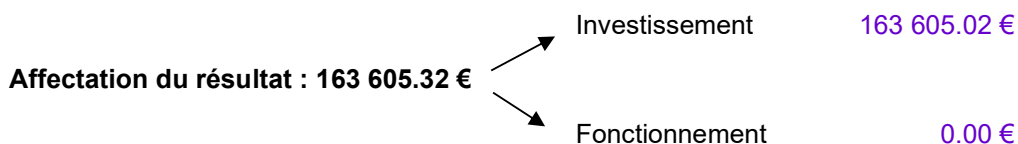
Le conseil municipal, par 14 voix pour adopte, le Compte Financier Unique 2025.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2025

Compte tenu des investissements en cours et des nouveaux programmes à engager, et afin de répondre aux besoins de cette section, le Maire propose d'imputer l'intégralité de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement, soit une somme de **163 605,32 €**.



Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et intègre la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 au compte 1068.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

La commission des finances s'est réunie le mardi 3 mars dernier afin de préparer le budget. Celui-ci, tel que préparé et validé par la commission, est équilibré en dépenses et en recettes.

SECTIONS	MONTANTS
SECTION DE FONCTIONNEMENT	776 110.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 021 768.02 €
MONTANT DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (Compte 023 en dépenses) A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (Compte 021 en recettes)	60 000.00 €

Le maire présente les différents travaux inscrits en dépenses de fonctionnement, pour lesquels des devis ont été demandés :

- **Compte 61521 – Entretien de terrain :**

Nouveau cimetière : Devis demandé en attente de retour

- Décapage de deux allées de 28 m de longueur sur 3 m de largeur, avec pose de bidim et mise en œuvre de matériaux concassés d'Hauteville.

Place de l'Église : Devis demandé en attente de retour

- Aménagement d'un terrain de pétanque (usage loisir) de 20 m de longueur sur 3 m de largeur, comprenant le décapage, la pose de bidim et la mise en place de concassé.

Ancien cimetière : Devis à demander

- Réfection du seuil pour caser la pente.

- **Compte 61531 – Entretien de voirie :**

- Elagage de 13 platanes – Devis Entreprise LAMBERT pour 1 131.00 € T.T.C.
- Point à temps – 8 tonnes : devis demandé en attente de retour
- Curage de fossés : devis demandé en attente de retour

Chemin du Moulin, (face à la maison de M. Bernard Maurice) :

- ✓ Fossé à buser sur une longueur de 15 m (diamètre 250), enrobé de béton, avec mise en place d'un regard avec grille.

Le Cruix :

- ✓ Curage de fossés sur une longueur de 150 m,
- ✓ Nettoyage et remise en place de trois entrées.

La Ruaz – Route du Chêne Clair :

- ✓ Curage de fossés sur une longueur de 50 m

Le conseil municipal valide ces programmes et approuve, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LAMBERT pour un montant de 1 131,00 € TTC relatif à l'élagage des platanes de la commune.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Subventions communales 2026 :

Monsieur le Maire présente la proposition établie par la commission des finances pour l'attribution des subventions au titre de l'année 2026 :

Associations bénéficiaires – Montant proposé :

- Académie de la Dombes : 100,00 €
- ADMR (en alternance avec ADAPA – en 2025 : ADAPA) : 100,00 €
- Banque alimentaire : 200,00 €
- Comité d'Animation de Druillat – participation au feu d'artifice : 1 200,00 €
- Croix-Rouge française : 150,00 €
- Les Restaurants du Cœur : 100,00 €
- Sou des écoles de Druillat : 1 500,00 €
- Secours populaire : 150,00 €
- JSP Pays du Cerdon : 500,00 €
- Les Sorties du Cœur : 300,00 €

Montant total des subventions – compte 65748 : 4 300,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les propositions de la commission des finances et autorise le Maire à procéder au mandatement des subventions.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses

- **Compte 2151 – Réseaux de voirie :**
 - ✓ Crédits de report de 23 929,00 € (BRAM – marquage au sol), avec ajout de 4 000,00 €, soit un total de 27 929,00 €.
 - ✓ Programme de voirie 2026 (devis demandés, en attente de retour) :
 - Chemin du Collombier – route de Varambon : longueur 55 m, largeur 2,50 m
 - La Ruaz – chemin de la Pierre : longueur 45 m, largeur 2,50 m

Programme bâtiments

- **Compte 231 – Opération 19 : Extension de la salle polyvalente**
Crédits de report : 90 000,00 €
- **Compte 231 – Opération 12 : Aménagement de 2 logements et salle associative (route des Creuses)**
Crédits de report : 93 540,00 €
- **Compte 2131 – Constructions et bâtiments publics**
Inscription de 96 152,00 €, dont 43 000,00 € en crédits de report

Travaux prévus :**Crédits de report :**

- Église : mise en place de grilles anti-pigeons et travaux de toiture – entreprise CHAVANEL Cyrille : 3 000,00 €
- Bibliothèque : toiture et volets roulants – entreprises CHAVANEL Cyrille / ACCORD ALU : 14 000,00 € + 1 752,00 €
- Remise des Dîmes : maçonnerie, enduit et porte coupe-feu – entreprises MERMET / MSR : 24 000,00 €

Nouveaux programmes :

- Place Henri Dunant : WC publics (cellule + terrassement) – estimation : 42 800,00 €
- Salle polyvalente : protection de scène et habillage – estimation : 4 000,00 €
- Salle associative (DAL) : volets roulants et remplacement de fenêtres fixes – entreprise ACCORD ALU : 6 576,00 € (devis à valider)
- **Compte 212 – Débitumisation de la cour maternelle (opération 40) : 85 200,00 €**
- **Compte 2156 – Poteau incendie n°21 (route des Batailles) : devis validé (ROUX TP) pour 2 520,00 € TTC**
- **Compte 2152 – Borne IRVE (opération 41) : 40 000,00 €**
- **Compte 2184 – Mobilier : 2 046,81 €**
- **Compte 2157 – Matériel technique : 5 000,00 €**
 - Jauge électronique (chaufferie salle polyvalente)
- **Compte 2188 – Autres : 15 000,00 €**
 - Provision pour remplacement d'équipements (lave-vaisselle, réfrigérateur)

Total des dépenses d'investissement : 1 021 768,02 €

B – Les Recettes

- **Virement de la section de fonctionnement (021) : 74 000,00 €**
- **FCTVA (10222) : 40 000,00 €**
- **Taxe d'aménagement (10226) : 1 000,00 €**
- **Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 163 605,02 €**

Subventions :

- Fonds Vert : 41 927,00 € + 14 200,00 €
- Région : 65 000,00 €
- Département : 51 742,00 € + 15 216,00 € + 14 200,00 €
- Commune de Pont-d'Ain : 3 689,00 €
- Grand Bourg Agglomération : 98 000,00 € + 21 300,00 €
- AVR : 3 689,00 €
- État (DETR) : 78 450,00 €
- Autres fonds : 39 173,00 €
- Emprunt (prêt relais) : 300 000,00 €
- Dépôts et cautionnements : 1 250,00 €

Total des recettes d'investissement : 1 021 768,02 €

C- État de la dette

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à **404 757,19 €**.
Le prêt relais de **350 000,00 €** sera remboursé par anticipation en 2026 (au lieu de 2027).
La commune compte **3 emprunts en cours et 1 prêt relais**.

Validation devis

Le Maire propose au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise ACCORD ALU relatif à l'installation de quatre volets roulants et au remplacement de quatre châssis fixes dans la salle des associations située au 121, route des Creuses.

Montant du devis :

- 5 480,00 € HT
- 6 576,00 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Adoption du budget primitif 2026

Le maire demande au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2026 qui se résume de la manière suivante :

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 776 110,00 €

Section d'investissement : 1 021 768,02 €

Restes à réaliser 2025 :

- Dépenses : 601 700,00 €
- Recettes : 426 742,00 €

Section d'investissement :

- Solde d'exécution négatif reporté en dépense – **compte 001** : 98 623,02 €
- Affectation du résultat 2025 imputée en recette – **compte 1068** : 163 605,02 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 74 000,00 €

Une note de synthèse brève et synthétique associée budget sera publiée sur le site internet de la commune et consultable en mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2026 tel que présenté.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

GRAND BOURG AGGLOMERATION : Modification statutaire

Par délibération du 16 février 2026, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a approuvé la modification statutaire suivante :

- le changement de nom institutionnel de la Communauté d'agglomération en officialisant Grand Bourg Agglomération en le substituant donc à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;
- ainsi que la nouvelle adresse du siège de la Communauté d'agglomération.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans des conditions de majorité qualifiée, soit un accord exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes membres représentant les deux tiers de la population.

L'article L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise qu'à compter de la notification de la délibération du Conseil de Communauté au Maire de chacune des Communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences et les modifications statutaires proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable ;

La décision de modification est ensuite prise par arrêté du représentant de l'État dans le département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION (SIEA)

Le SIEA a programmé des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication.

Il a confié l'étude et la réalisation de ces travaux à l'entreprise SOBECA.

Afin de mener à bien cette opération, une convention de passage doit être établie pour le passage du réseau HTA sur les parcelles communales ZC 81 et 82, situées au lieudit « La Bavotière », ainsi que sur la parcelle ZD 71, située au lieudit « Vers le Pont ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

Vote : Conseillers présents et procurations

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Comptes-rendus de diverses réunions

- **SUEZ – SIEA :**

Le 21 janvier 2026 a eu lieu une réunion de lancement des études concernant le renforcement des postes de la Planche et des Basses Rossettes.

- **ALEC :**

Réunion du 12 février 2025 – présentation du suivi énergétique de la commune pour l'année 2025.

- **Appartements – 10, impasse des Écoliers**

Une intervention de l'entreprise BIAJOUX a été réalisée le 9 février 2026 à la suite de problèmes récurrents de refoulement des eaux usées. Cette intervention a consisté en un nettoyage complet des canalisations et en une inspection du réseau par passage caméra.

Concernant le logement de type T2, un problème d'humidité a été constaté, entraînant l'apparition de moisissures dans plusieurs pièces.

Monsieur Batiste CATTIN, représentant de l'ALEC, est intervenu le 12 février 2026 pour effectuer un état des lieux technique du logement. Des capteurs de mesure ont été installés le 18 février 2026 afin d'analyser les niveaux d'humidité. Leur retrait est prévu le 4 mars 2026.

Par ailleurs, une étude thermographique du logement a également été réalisée pour compléter le diagnostic.

- **Destratificateurs d'air :**

Le Maire indique que des destratificateurs d'air peuvent être installés à la salle polyvalente et à l'église. Ces appareils, destinés aux bâtiments à hauteur de plafond élevée, sont des ventilateurs qui renvoient l'air chaud vers le bas.

Le coût d'acquisition et d'installation serait entièrement pris en charge au titre des CEE. Une demande sera adressée au diocèse pour obtenir leur accord pour l'installation dans l'église. Le conseil municipal valide ce dossier.

Une demande sera faite au diocèse pour leur demander leur accord pour l'installation dans l'église. Le conseil municipal valide ce dossier.

Le Maire rappelle que, dans le cadre des CEE, le dossier concernant l'isolation du sous-sol de l'école est en cours.

Il reste à travailler sur l'isolation du plafond de l'église ainsi que sur l'isolation des locaux des pompiers.

- **Actes administratifs :**

Une demande de renseignement sera adressée au service juridique de Grand Bourg Agglomération afin d'organiser une rencontre concernant l'établissement des actes authentiques administratifs.

Heure de clôture de la séance : 20 h 50

Date de la prochaine séance : vendredi 20 mars 2026 – 20 h 00

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Delphine MAURAND	